

Aires urbaines en Occitanie : deux grands réseaux adossés

Plus adossés qu'entrelacés, deux grands réseaux d'aires urbaines témoignent de liens territoriaux forts en Occitanie. Le premier, reliant l'aire urbaine de Toulouse aux villes moyennes proches, rayonne dans un vaste ensemble qui déborde en Nouvelle-Aquitaine et se caractérise, notamment, par des liens préférentiels avec les aires d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. Le deuxième, articulé autour de l'aire urbaine de Montpellier, nourrit des liens importants en son sein plus intenses que ceux du système toulousain. Relativement autonome, ce réseau essentiellement languedocien s'étire jusqu'à Perpignan et s'accroche de manière privilégiée à celui de Marseille-Aix.



Des flux qui dessinent des réseaux au-delà de la région

En Occitanie, 24 grandes aires urbaines construites autour des principaux pôles urbains regroupant au moins 10 000 emplois maillent la nouvelle région. Si elles n'occupent que 25 % de la superficie régionale, l'ensemble de ces grandes aires urbaines concentrent 68 % de la population et 72 % des emplois régionaux. Véritables pôles économiques, ces aires urbaines n'en demeurent pas moins interdépendantes : elles sont reliées les unes aux autres par de nombreux échanges, formant ainsi de vastes réseaux qui s'étendent au-delà des limites régionales. Afin d'avoir une approche globale de l'organisation fonctionnelle des territoires de l'Occitanie, le périmètre de l'étude est étendu aux trois régions limitrophes (Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'ensemble regroupant 92 aires urbaines (encadré page 5).

1 Les réseaux de Toulouse et de Montpellier regroupent 18 des 24 grandes aires urbaines d'Occitanie

Composition des deux cœurs de réseaux de Toulouse et Montpellier

Aire urbaine (AU)	Population 2013
Cœur de réseau toulousain (13 AU)	2 023 121
Toulouse	1 291 517
Agen	112 801
Montauban	107 436
Albi	98 240
Rodez	85 181
Castres	67 593
Villeneuve-sur-Lot	56 607
Cahors	44 255
Auch	41 576
Pamiers	35 054
Saint-Gaudens	30 129
Castelsarrasin	27 139
Figeac	25 593
Cœur de réseau montpelliérain (7 AU)	1 359 593
Montpellier	579 401
Nîmes	264 647
Béziers	168 960
Alès	114 137
Narbonne	91 825
Sète	91 508
Lunel	49 115
Hors cœur de réseau (6 AU)	632 205
Saint-Cyprien	52 300
Bagnols-sur-Cèze	22 252
Beaucaire	29 977
Perpignan	313 861
Tarbes	115 497
Carcassonne	98 318

Source : Insee, recensement de la population 2013

Parmi les nombreux flux existants entre ces aires, cinq ont été retenus comme marqueurs essentiels de leur fonctionnement en réseaux (annexe méthodologie page 16). Quatre concernent la mobilité des personnes : les déplacements domicile-travail de l'ensemble des actifs en emploi et des cadres des fonctions métropolitaines (CFM), les migrations résidentielles de l'ensemble des personnes et des seuls étudiants. Un cinquième flux concerne les entreprises et porte sur les transferts d'établissements.

Les aires urbaines de Toulouse et de Montpellier structurent deux réseaux distincts

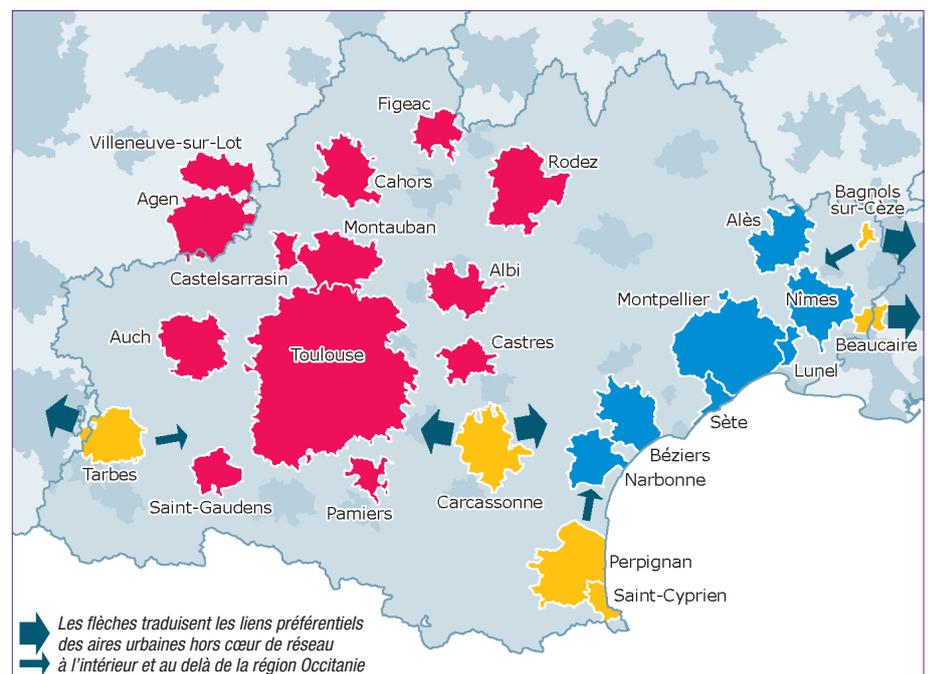
Quelle que soit la nature du flux étudié, les aires urbaines de Toulouse et de Montpellier appartiennent toujours à des réseaux différents, même si on observe quelques échanges entre elles. Parmi les 24 grandes aires urbaines d'Occitanie, 18 se retrouvent systématiquement dans l'un ou l'autre des deux réseaux. Deux aires extérieures à la région, Agen et Villeneuve-sur-Lot, sont également systématiquement reliées au réseau toulousain. Les déplacements domicile-travail constituent des flux de proximité qui conduisent à des réseaux d'aires urbaines de plus petite taille que pour les autres types de flux (annexe méthodologie page 16). Malgré ces différences selon la nature des flux, une certaine constance dans l'organisation territoriale

émerge. Ainsi, le cœur de réseau organisé autour de l'aire urbaine de Toulouse se compose de 13 aires urbaines et compte 2 millions d'habitants. Celui constitué autour de l'aire urbaine de Montpellier comporte 7 aires urbaines pour 1,4 million d'habitants (figure 1). Les 6 autres grandes aires urbaines d'Occitanie sont soit rattachées à d'autres réseaux extra-régionaux, soit « tirillées » entre les deux cœurs de réseaux toulousain et montpelliérain, soit fonctionnent de manière autonome.

Dynamique de réseau : rapide sur Montpellier, plus progressive sur Toulouse

Quelle que soit la nature des flux étudiés, les aires urbaines de Toulouse et de Montauban entretiennent des liens forts constituant systématiquement le noyau dur du réseau toulousain (figure 2). À l'opposé, les aires urbaines d'Agén et de Villeneuve-sur-Lot, toujours associées, s'accrochent plus faiblement à ce réseau dans la plupart des cas (4 flux sur 5), marquant aussi une certaine indépendance vis-à-vis des autres aires urbaines.

Le réseau qui se construit à partir de l'aire urbaine de Montpellier se caractérise par un premier noyau constitué soit avec Sète (3 flux sur 5), soit avec Nîmes (2 flux sur 5). Au sein de ce réseau, les aires urbaines de Béziers et de Narbonne nourrissent de nombreux liens entre elles pour les déplacements domicile-travail et pour les transferts d'établissement. Elles s'associent de manière plus tenue au réseau montpelliérain.



Source : Insee

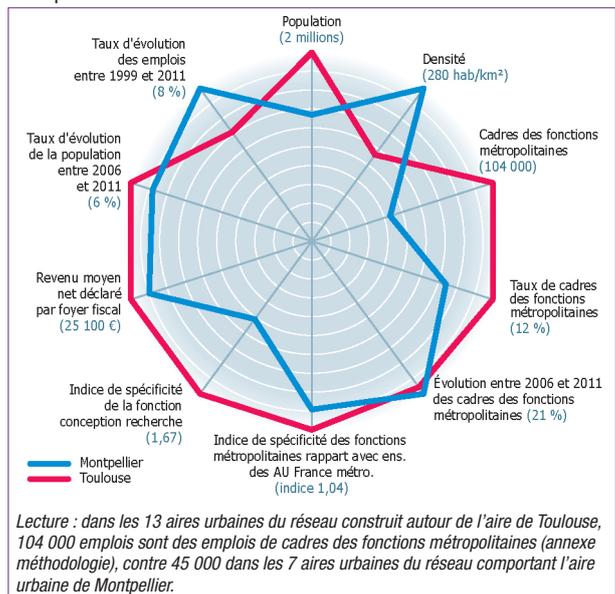
En comparant la construction des réseaux de Toulouse et de Montpellier, les flux à l'intérieur de ce dernier apparaissent plus forts et se traduisent par une agrégation plus rapide des aires urbaines entre elles (figure 2). Le réseau constitué de Montpellier, Sète, Nîmes, Lunel et Alès nourrit de nombreux liens, alors que le réseau toulousain, composé au final de 13 aires urbaines est plus distendu. Dans ce réseau, les affinités les plus fortes concernent les aires de Toulouse, Montauban, Albi, Castres (dans cet ordre) et, pour certains flux, Castelsarrasin. Les autres aires s'agrègent, les unes aux autres, de manière progressive.

Le réseau toulousain se caractérise par les fonctions métropolitaines

Les deux cœurs de réseaux se distinguent par la proportion d'emplois de cadres dans les fonctions métropolitaines : 12 % de l'emploi total dans le réseau de Toulouse (104 000 emplois), contre seulement 9 % dans celui de Montpellier (45 000 emplois). L'écart s'explique en partie par le poids relatif des deux principales aires urbaines de Toulouse et de Montpellier dans chacun de leurs réseaux en lien avec la concentration plus ou moins forte de ce type d'emplois dans ces deux aires. Ainsi, l'aire urbaine de Toulouse concentre 83 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines du réseau qu'elle structure, contre 65 % pour celle de Montpellier dans son réseau. Dans ces deux aires urbaines, la part de ces emplois dans l'emploi total est de respectivement 15 % et 13 % (figure 3).

3 Des facteurs de métropolisation différenciés entre les deux réseaux de Toulouse et de Montpellier

Comparaison des deux cœurs de réseaux de l'Occitanie



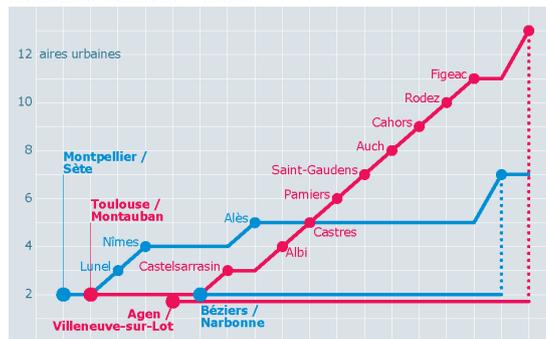
Sources : Insee, recensements de la population 1999, 2006 et 2011 - DGFiP, Impôt sur le revenu des personnes physiques 2009

2 Regards croisés sur la construction des réseaux régionaux

Les différentes étapes de construction des réseaux (rang de regroupement) toulousain et montpelliérain, selon les 5 flux d'échange

Lecture : pour les relations domicile-travail, les aires urbaines de Sète et Montpellier s'agrègent en premier, suivies par celles de Toulouse et de Montauban dans l'autre réseau. Ensuite, les aires urbaines de Lunel et de Nîmes rejoignent le cœur de réseau montpelliérain, constitué au final de 7 aires urbaines.

Navettes domicile - travail



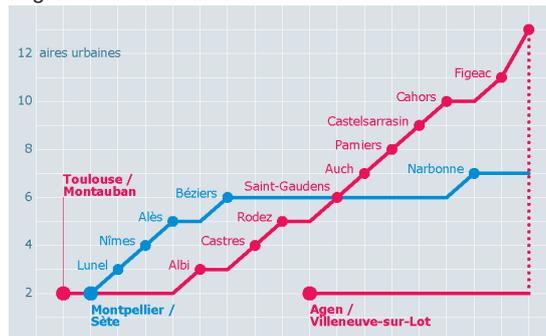
Source : Insee, recensement de la population 2011

Navettes domicile - travail des CFM



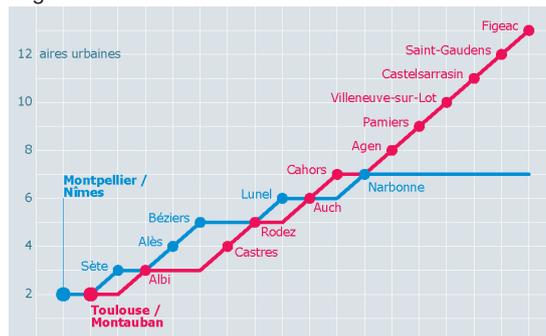
Source : Insee, recensement de la population 2011

Migrations résidentielles



Source : Insee, recensement de la population 2008

Migrations résidentielles des étudiants



Source : Insee, recensement de la population 2008

Transferts d'établissements

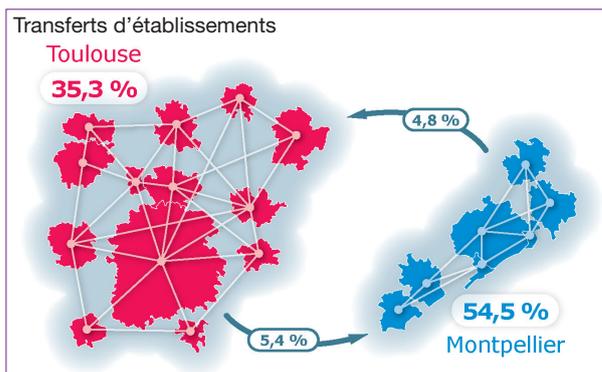
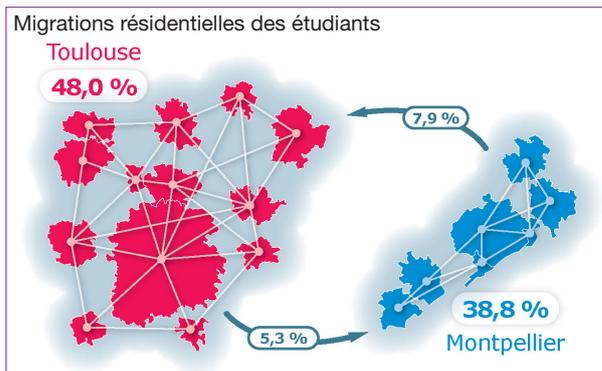
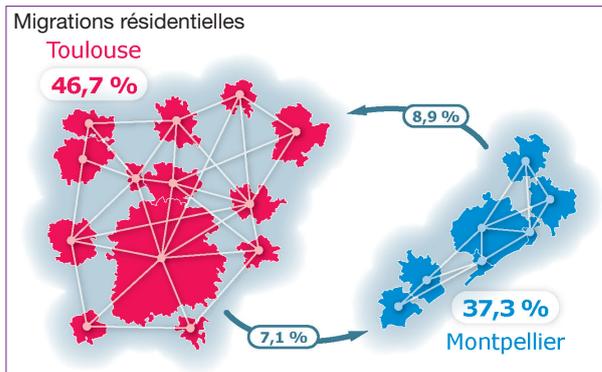
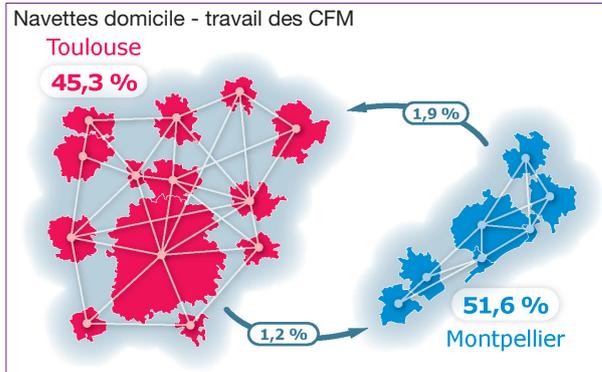
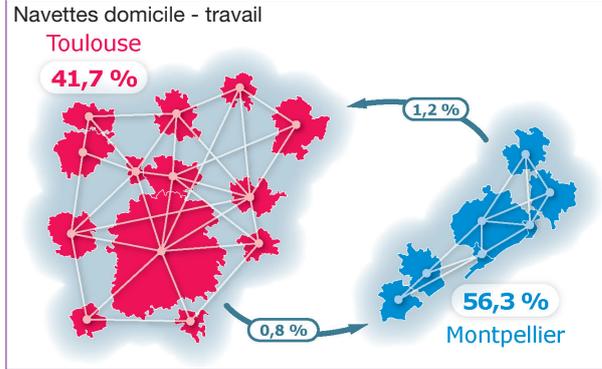


Source : Insee, Sirene répertoire des entreprises et des établissements de 2011 et 2013

4 Hormis les migrations résidentielles, peu d'échanges entre les deux réseaux

Échanges entre les aires urbaines des deux cœurs de réseaux (en %)

Lecture : 41,7 % des échanges domicile-travail des deux cœurs de réseaux se font entre les 13 aires urbaines du réseau toulousain et 56,3 % entre les 7 aires urbaines du réseau montpelliérain. Les échanges entre les deux réseaux ne représentent que 2 % des déplacements domicile-travail : 1,2 % de Montpellier vers Toulouse et 0,8 % en sens inverse.



Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2011 exploitations principales et complémentaires - SIRENE, répertoire des entreprises et des établissements de 2011 et 2013

Peu d'échanges entre les deux réseaux

La plupart des échanges s'opère au sein même de chacun des réseaux, les échanges entre les réseaux étant peu nombreux au regard des flux considérés. Ainsi, pour les déplacements domicile-travail qui correspondent à des mobilités répétitives et de proximité, seuls 2 % des échanges entre l'ensemble des aires urbaines s'effectuent entre les réseaux toulousain et montpelliérain. En ciblant les cadres des fonctions métropolitaines dans les déplacements domicile-travail, la part « interréseaux » n'est que très légèrement supérieure, soit 3,1 %. Elle est nettement plus élevée pour les transferts d'établissements (10,2 %) et les migrations résidentielles (13,2 % pour les étudiants et 16,0 % pour l'ensemble des personnes) (figure 4).

Carcassonne, lien entre les deux réseaux

L'aire urbaine de Carcassonne constitue le trait d'union entre les deux réseaux d'aires urbaines de la région. Selon la nature du flux, elle intègre l'un ou l'autre de ces réseaux. Son appartenance à celui organisé autour de l'aire urbaine de Toulouse est très nette en ce qui concerne les migrations résidentielles des étudiants. Entre 2003 et 2008, quelque 1 000 étudiants résidant dans l'aire urbaine de Carcassonne ont emménagé dans l'aire urbaine de Toulouse, contre seulement 300 dans celle de Montpellier.

Concernant les déplacements domicile-travail de l'ensemble des actifs, les liens entre l'aire urbaine de Carcassonne et chacun des deux réseaux sont comparables : 700 actifs vers une ou plusieurs aires urbaines du réseau montpelliérain, contre 600 vers celles du réseau toulousain.

Le rattachement de l'aire urbaine de Carcassonne au réseau de Montpellier est plus marqué pour les transferts d'établissements, en raison de la relation préférentielle qu'elle entretient avec l'aire urbaine de Narbonne.

Beaucaire et Bagnols-sur-Cèze tournées vers le réseau de Marseille

Les aires urbaines de Beaucaire et de Bagnols-sur-Cèze, localisées à la frange est de la région Occitanie, se rattachent presque toujours au réseau auquel appartiennent les aires urbaines de Marseille-Aix et d'Avignon. Les échanges sont nombreux avec ce réseau qui déborde sur le Gard : 1 500 actifs occupés résidant dans ces deux aires urbaines travaillent dans celle d'Avignon. En ce qui concerne les flux de migrations résidentielles, l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze est tournée vers le réseau montpellierain, avec des flux migratoires vers les aires urbaines de Montpellier (400) et de Nîmes (300) plus importants que les échanges pourtant nombreux avec l'aire urbaine d'Avignon (400).

Perpignan et Saint-Cyprien, un réseau autonome

De par leur grande proximité, les aires urbaines de Perpignan et de Saint-Cyprien entretiennent des relations privilégiées et quasi exclusives. Concernant les flux domicile-travail, elles constituent à elles seules un réseau qui a peu d'échanges avec les autres aires urbaines de la région. Pour les autres flux, les relations sont moins exclusives, ce qui explique le rattachement systématique au réseau de Montpellier en fin de processus. La dynamique de rattachement à ce réseau est cependant tardive : pour le flux des transferts d'établissements par exemple, le rattachement de ces deux aires urbaines au réseau organisé autour de Montpellier intervient à la fin du processus de construction du réseau, marquant la faiblesse de ce lien.

Tarbes entretient des relations préférentielles avec Pau, mais pas exclusivement

L'aire urbaine de Tarbes est très liée à celle de Pau. Ainsi, pour les flux domicile-travail, elle est rattachée au réseau d'aires urbaines comprenant celles de Pau et de Bordeaux. Pour les déplacements domicile-travail des cadres des fonctions métropolitaines, l'aire urbaine de Tarbes s'agrège dans un premier temps avec celles de Dax, de Bayonne et de Pau, avant de rejoindre le réseau lui-même constitué de l'agrégation des deux réseaux organisés autour de Toulouse et de Bordeaux. Pour les trois autres flux, l'aire urbaine de Tarbes rejoint le réseau de Toulouse, qui s'agrège ensuite avec celui organisé autour de Bordeaux et contenant Pau.

92 aires urbaines dans quatre régions du Grand Sud

